

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne lance une campagne d'information relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) à destination de ses 84 communes adhérentes

Afin de répondre aux objectifs du SYCTOM, en cohérence avec la directive déchets du 19 novembre 2008 et des lois du Grenelle de l'environnement, de favoriser le recyclage et de réduire la nocivité des déchets, le traitement spécifique des DEEE doit être renforcé. Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne et ses collectivités adhérentes se sont donc engagés à optimiser les collectes pour travailler sur la qualité du traitement et orienter les DEEE vers une filière qui assurera leur dépollution et leur recyclage.

Une campagne d'information et de sensibilisation des habitants clé en main

Dans un souci d'efficacité et de simplicité, le SYCTOM a conçu à destination de ses collectivités adhérentes un kit clé en main de diffusion de l'information, composé d'affiches, de flyers, d'articles pour les bulletins municipaux, d'une bannière animée pour les sites internet. Le tout est personnalisable et téléchargeable directement sur le site internet du SYCTOM : <http://www.syctom-paris.fr/>.

Cette campagne, réalisée en partenariat avec les éco-organismes Eco-systèmes, ERP France et EcoLogic, s'articule autour de trois messages :

- « Recycler ma vieille télé, c'est mon geste pour la planète »,
- « Recycler mon vieux frigo, c'est mon geste pour la planète »,
- « Recycler ma vieille cafetière, c'est mon geste pour la planète »

Cette campagne s'inscrit dans la stratégie globale du Syndicat de prévention et de sensibilisation des citoyens sur la question des déchets ménagers.

« Un pour un », tous pour l'environnement

Depuis le 15 novembre 2006, les magasins ont l'obligation de reprendre gratuitement les déchets d'équipements électriques et électroniques des ménages lors de l'achat d'appareils neufs du même type. **Or 70% des petits appareils électroménagers sont encore jetés dans le bac d'ordures ménagères.**

Le décret du 20 juillet 2005, transposant les directives européennes du 27 janvier 2003 relatives à la limitation des substances dangereuses et à l'élimination des DEEE, impute leur collecte aux distributeurs. Ceux-ci sont tenus de reprendre, sans frais, un équipement usagé lors de l'achat d'un équipement neuf.

Le SYCTOM a fait le choix d'axer cette campagne d'information autour de la reprise du « un pour un » car la gestion directe des DEEE par les producteurs et les éco-organismes constitue la solution la plus appropriée non seulement pour le SYCTOM et ses communes adhérentes, mais aussi et surtout pour le citoyen.



Le citoyen au cœur de cette campagne

La piste retenue par le SYCTOM pour cette campagne est d'inciter à la reprise du « un pour un », en axant le message **sur le geste pour l'environnement** et non sur l'acte d'achat.

Redonner du sens au geste de l'habitant, s'adresser au citoyen plutôt qu'au consommateur, tel est le pari du SYCTOM.

Avec son côté retro évoquant le renouvellement des équipements électroménagers, cette campagne qui détourne les codes d'une publicité commerciale, entend attirer l'attention du citoyen en lui permettant de s'identifier dans un geste valorisant pour l'environnement.

Ces affiches seront visibles, entre autre, sur des panneaux d'affichage type Decaux qui sont souvent investis par des publicités commerciales. Il est donc astucieux d'utiliser une affiche commerciale porteuse d'un message institutionnel.

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne - syndicat intercommunal de traitement de déchets ménagers - traite et valorise chaque année près de 2,5 millions de tonnes de déchets ménagers produites par 5,5 millions d'habitants de 84 communes, dont Paris, sur 5 départements franciliens. Cela représente 10% du traitement des déchets ménagers en France.

Contact : Christelle PICHON – Directrice adjointe de la Communication – Tél. 01 40 13 17 63 – pichon@syctom-paris.fr

RECYCLER MON VIEUX FRIGO, c'est mon geste pour la planète



Pour tout achat d'un appareil électrique ou électronique neuf, le commerçant reprend l'ancien pour le faire recycler. C'est obligatoire⁽¹⁾ et c'est bien pour la planète.

(1) Décret du 20 juillet 2005 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques pris en application des directives européennes 2002/95/CE et 2002/96/CE.

Toute l'info sur le dispositif : www.syctom-paris.fr

 **SYCTOM**
DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

en partenariat avec

 eco-systèmes

 ERP France

 EcoLogic

RECYCLER MA VIEILLE CAFETIÈRE, c'est mon geste pour la planète



Pour tout achat d'un appareil électrique ou électronique neuf, le commerçant reprend l'ancien pour le faire recycler. C'est obligatoire⁽¹⁾ et c'est bien pour la planète.

(1) Décret du 20 juillet 2005 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques pris en application des directives européennes 2002/95/CE et 2002/96/CE.

Toute l'info sur le dispositif : www.syctom-paris.fr

 **SYCTOM**
DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

en partenariat avec

 Eco-systèmes

 ERP France
Région Parisienne

 EcoLogic
C.F.T. des Eco-Logiciens

RECYCLER MA VIEILLE TÉLÉ, c'est mon geste pour la planète



Pour tout achat d'un appareil électrique ou électronique neuf, le commerçant reprend l'ancien pour le faire recycler. C'est obligatoire⁽¹⁾ et c'est bien pour la planète.

(1) Décret du 20 juillet 2005 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques pris en application des directives européennes 2002/95/CE et 2002/96/CE.

Toute l'info sur le dispositif : www.syctom-paris.fr

 **SYCTOM**
DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

en partenariat avec

 Eco-systèmes

 ERP France

 EcoLogic